

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU
Réunion du Conseil Municipal
du 25 mars 2019
Convocation du 18 mars 2019
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 25 mars 2019 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : Rosemarie GERMAIN - Jean-Michel GHERARDI - Marie-Claude GRANDCLEMENT, adjoints - João DA SILVA - Bayram DINGER - Philippe FAURAX - Cédric MALBRANQUE - Samuel MARTINS DO REGO.

Cédric MALBRANQUE est élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,.

- ACCEPTE le paiement des factures présentées.
- ARRETE à 902.00 € par élève le montant de la participation financière des communes voisines aux frais de scolarisation pour l'année 2018.
- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 17 décembre 2018 arrêtant le montant définitif des attributions de compensation des communes en tenant compte des charges transférées au titre du Fonds de Solidarité Logement, des contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours, du FPIC. La contribution s'élève à : 32 703 €.
- S'OPPOSE à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.
- VALIDE le contrat de forage avec la SAMIN
- SOLLICITE une subvention DETR pour la rénovation et la mise en accessibilité des toilettes publiques.
- SOLLICITE une aide financière de la CCPB dans le cadre de l'octroi de fonds de concours aux communes pour la réfection généralisée de la route forestière de Marnod.

- FIXE le tarif de vente de l'eau aux abonnés soit : 1.30 € le m3, redevance assainissement : 0.85 € le m3 ; forfait d'entretien : 55 € par foyer et précise que ces tarifs sont identiques à ceux de 2018. Les taux communiqués par l'agence de l'eau sont les suivants :
 - Redevance pour pollution : 0.27 € le m3
 - Redevance pour la modernisation des réseaux : 0.15 € le m3
- APPROUVE la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des travaux en 2019 dans la forêt soumise au régime forestier.
- VOTE le taux des taxes directes locales soit : 11.50 % pour la taxe d'habitation – 12.39 % pour la taxe foncière sur le bâti – 39.66 % pour la taxe foncière sur le non bâti.
- DECIDE de verser une contribution au titre des eaux pluviales de 5 200 € au budget eau assainissement.
- ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2018 arrêtés : pour le budget communal avec un excédent de 547 788.21 € en section de fonctionnement et un déficit de 50 804.60 € en section d'investissement, pour le budget eau et assainissement avec un excédent de 77 208.09 € en section d'exploitation et un excédent de 131 395.04 € en section d'investissement.
- VOTE à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2019, arrêtés équilibrés en recettes et en dépenses aux sommes de 875 000 € en fonctionnement et 1 311 000 € en investissement pour le budget communal – 176 500 € en exploitation et 221 000 € en investissement pour le budget eau et assainissement.
- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal comme suit :

Résultat à affecter :	547 788.21 €
Affectation en réserves R 1068 investissement :	50 804.60 €
Report en fonctionnement R 002	496 983.61 €
- EST INFORMÉ :
 - o de la proposition de devis par la société SMG pour l'installation d'un appareil de traitement ultra-violet sur la conduite de distribution des Combes, comme inscrit dans le SDAEP.
 - o de la demande d'une étudiante en 3^{ème} année Bachelor préservation du patrimoine à l'école Condé de Lyon afin de restaurer le tableau répertorié dans l'inventaire de l'Eglise.
 - o des remerciements à adresser aux personnes bénévoles impliquées dans la vie de la commune.
 - o du nettoyage de printemps prévu le : dimanche 27 avril le matin.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Gilles THOMASSET